

Date de convocation :
05 décembre 2024

Date d'affichage :
05 décembre 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. COINTE Frédéric (Pouvoir à M. RAULIN Patrick) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. NORMAND Alain) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : Mme REGNIER Aurélia.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

74-1-2024

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

AISNE

PARTENARIAT

VOIRIE ET/OU

AMENDE DE

POLICE

**Carrefour Rue de la
Marlière/Le Moulin
Risque tout**

Le Maire informe le conseil que suite au projet de réhabilitation du carrefour rue de la Marlière, il y a lieu de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Aisne au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) et/ou amende de police.

Il informe le conseil que le montant total de l'opération s'élèverait à 12 932.21 € TTC et que le plan de financement se décompose comme suit :

Montant des travaux HT :	10 776.84 €
Subvention APV et/ou amende de police au taux de 40 % :	4 310.74 €
Reste à la charge de la commune :	6 466.10 €

Après étude et discussion, le conseil municipal décide à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2025 ;
- De solliciter des subventions au titre de l'APV et/ou amende de police au taux maximum ;

Publié sur le site internet
le :

De s'engager à réaliser ces travaux dès que possible à compter de la notification d'attribution de la subvention

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,
Le secrétaire de séance.



Alain NORMAND,
Le Maire.

Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20241210-74-1-2024-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024